



JOURNAL MUNICIPAL - OCTOBRE 2013

### Le mot du Maire

Chers habitants de Gençay,

Ce journal est le dernier que le conseil municipal en place vous adresse. Depuis six ans nous nous sommes efforcés de vous informer au mieux de ce qui se passait dans la commune et de la politique suivie par le conseil en privilégiant deux modes de communication : le journal biannuel « Gençay Demain » et le site internet « [www.gencay.fr](http://www.gencay.fr) » qui nous permet d'être beaucoup plus réactifs. Ce site connaît un succès intéressant avec maintenant près de 2 500 consultations mensuelles.

Vous prendrez connaissance ici de trois dossiers importants :

➤ L'élection municipale de mars 2014.

Elles auront lieu pour la première fois au scrutin de liste paritaire avec prime majoritaire. C'est là un changement important de nos habitudes. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

➤ Le schéma de cohérence territoriale du Sud Vienne.

C'est là un projet difficile en vue de rédiger un projet de développement de notre territoire d'ici l'année 2017.

➤ Cimetière : reprise des tombes en état apparent d'abandon.

Le cimetière de Gençay sera saturé dans quelques années, il n'est plus possible de l'agrandir. C'est pourquoi nous avons engagé la reprise des tombes abandonnées. La procédure est très stricte et longue. Bien entendu les tombes présentant un intérêt culturel ou historique seront sauvegardées. De même, si certains constatent une erreur, il suffit de prendre contact avec le secrétariat de la mairie. Seules les tombes réellement abandonnées peuvent faire l'objet d'une reprise.

Enfin, comme vous pourrez le constater, ce journal aborde bien d'autres points qui reflètent la vie très active de notre commune.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean Crespin.

## S O M M A I R E

Travaux et environnement : pages 2 et 3  
Élections municipales 2014: page 4  
SCot Sud Vienne, informations diverses: page 5  
Cimetière : reprise de concessions : pages 6 et 7  
Échos de l'été : page 8  
Été sous le signe du sport : page 9  
Informations pratiques: page 10  
Animations : page 11  
Patrimoine : page 12





# Travaux

## GRUPE SCOLAIRE

Le conseil municipal a décidé de donner le nom de « **Groupe scolaire Jeannine et Robert HIRSH** » à nos écoles maternelle et primaire. Une plaque sera prochainement installée sur le fronton du restaurant scolaire, avec les drapeaux français et européen, à la demande du gouvernement .

Nous nous devons de remercier ces personnes pour le legs de l'ensemble de leurs biens effectué en faveur de nos établissements scolaires.

Nous avons profité des congés d'été pour améliorer les conditions d'accueil des enfants :



**Restauration** : à la rentrée, les enfants du primaire ont découvert le self installé pendant les congés scolaires de l'été.

Ce choix permet des temps de repas adaptés au rythme de chaque enfant, par petits groupes, et avec moins de bruit puisqu'il était souvent lié à l'attente du service des différents plats.

Cet aménagement suit scrupuleusement les règles en vigueur.



En passant devant la vitrine réfrigérée, photo plus précise ci-contre, les enfants posent sur leur plateau l'entrée, le fromage et le dessert.

Le plat chaud est servi à l'assiette par le cuisinier.

Le meuble de tri (O) permet aux enfants, en toute autonomie, de trier les déchets, puis de déposer verre, vaisselle et couverts dans les casiers du meuble aménagé à cet effet.



**Classe** : nous avons poursuivi la rénovation des locaux avec la classe maternelle occupée par Mme Sauve.

Peinture de fond claire et couleurs vives par petites touches.

Du mobilier neuf a été installé pour permettre du rangement et un meilleur accueil des enfants.

Un **audit** est en cours sur l'aménagement à envisager pour le futur de notre groupe scolaire et c'est le prochain conseil municipal qui aura à décider des travaux à entreprendre.

Dans le cadre des **activités périscolaires**, il fallait de nouveaux locaux en plus de la salle de la bibliothèque scolaire et de la garderie pour accueillir les différents groupes d'enfants (voir page 11).



*Des locaux fonctionnels et accueillants*

La salle anciennement nommée « informatique » (A) a été aménagée, ainsi que 2 pièces au rez de chaussée de l'Ancienne mairie, (B) et ce en parallèle avec la mise aux normes électriques de ces locaux.

Un nouveau mur d'escalade, toujours les normes de sécurité à respecter, a pris la place de l'ancien.





## PIGEONNIER CONTRACEPTIF



Trouvé dans la revue « Agir Collectivités » de septembre dernier : « Pour lutter contre la prolifération des pigeons, la ville d'Angoulême a récemment installé ...un pigeonnier. »

Eh bien, nous aussi ! Et pour bien moins cher !

Le pigeonnier à visée contraceptive, expérimenté dès les années 80 en Suisse, s'est répandu en Allemagne, aux Pays Bas et progresse en France : 13 nichoirs de ce type à Paris. Il est destiné à maîtriser la population de ces volatiles et limiter leurs nuisances.

Concernant celui de Gençay, les plans ont été élaborés par

Claude Ferron qui a suivi les préconisations des spécialistes et celles de l'Architecte des Bâtiments de France.

La structure a été réalisée par l'entreprise Gaboriaud du Dognon, Saint Maurice la Clouère.

Le choix de l'emplacement a été déterminé par la proximité du bourg et de l'église de Saint Maurice, lieux de résidence privilégiés des volatiles.

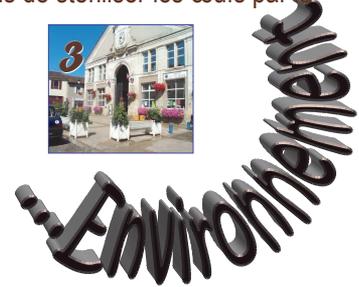
Le principe : ne pas enlever les œufs, mais les stériliser. Il faut quand même en laisser quelques uns, pour ne pas désespérer les femelles.

Un de nos agents, Sébastien, est chargé d'attirer les pigeons dans leur nouvelle demeure, puis de stériliser les œufs par la suite.

L'entourage de la structure est confié au chantier d'insertion du Civraisien ACTI'START.

### ACTI'START

Cette structure d'insertion va également intervenir sur les allées du cimetière et le lavoir du Père Aucher.



### GENDARMERIE

Travaux en voie d'achèvement : logements prêts, la voie d'accès terminée., chemin de la Grande borne.



### VOIRIE

Bordures des routes de Confolens et de Civray.

Réfection de trottoirs rue de la Fontaine en béton lavé, en enrobé à chaud rue de la Roche, chemin du Régnier (la Berge), place du 8 mai, là où les bordures de trottoirs ne sont pas à reprendre. Lorsque les bordures doivent être réaménagées, les trottoirs ont été refaits momentanément avec de l'émulsion et des graviers rue du 8 mai, rue Fernand Duclaud, rue Albert, rue des Plantes devant Bio Alternative.

Pose d'enrobé à chaud aux ateliers municipaux.



### AMÉNAGEMENT PAYSAGER



carrefour rue Emilien Fillon.

### HALLES

Isolation thermique et phonique pour le confort des utilisateurs.



### ASSAINISSEMENT

Mise en séparatif des eaux pluviales et eaux usées route de Confolens.

Fin des travaux semaine 41.

Le remplacement des conduites d'eau potable est financé par le syndicat d'eau du Pays gencéen.





## Loi relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires Communes de plus de 1000 habitants

La loi du 17 mai 2013 modifie profondément le mode d'élection des conseillers municipaux et communautaires dans les communes de plus de 1000 habitants, ce qui est le cas de notre commune. Les futures élections auront probablement lieu le 23 mars 2014 pour le premier tour et le 30 mars 2014 si un deuxième tour est nécessaire.

Les principales règles seront les suivantes :

### Election des conseillers municipaux

- ① L'élection se fera au scrutin de liste comme il se faisait jusqu'à présent dans les communes de plus de 3500 habitants. Les électeurs seront invités à voter pour une liste de 19 candidats.
- ② Les listes devront être paritaires en alternant les sexes. Il y aura donc soit 10 femmes et 9 hommes, soit 10 hommes et 9 femmes.
- ③ Les listes de candidats devront faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture qui vérifiera leur validité. La déclaration fera l'objet d'un rendez-vous au bureau des élections entre le 13 février et le 6 mars. (dates probables mais non confirmées à ce jour).

### Election des conseillers communautaires

- ① L'élection des conseillers à la communauté de communes aura lieu le même jour.
- ② La liste des candidats sera inscrite sur le même bulletin de vote à côté de la liste des candidats au conseil municipal.
- ③ Cette liste de 6 noms pour Gençay + 2 remplaçants éventuels sera elle-aussi paritaire.
- ④ Les candidats aux sièges de conseillers communautaires doivent aussi être candidats au conseil municipal et figurer dans le même ordre. Ils doivent aussi faire partie des 11 premiers membres de cette liste.

Exemple d'un bulletin de vote pour notre commune :

Candidats au <b>conseil municipal</b> : 19 membres	Candidats au <b>conseil communautaire</b> : 6 membres	
Madame 1 Monsieur 2 Madame 3 Monsieur 4 Madame 5 Monsieur 6 Madame 7 Monsieur 8 Madame 9 Monsieur 10 Madame 11 Monsieur 12 Madame 13 Monsieur 14 Madame 15 Monsieur 16 Madame 17 Monsieur 18 Madame 19	<b>Madame 1</b>	<i>Désignation obligatoire</i>
	Monsieur 2 Madame 5 Monsieur 6 Madame 9 Monsieur 10	<i>Ensuite, il faut désigner deux femmes et trois hommes parmi les 11 premiers membres de la liste municipale et dans l'ordre de celle-ci.</i>
	Remplaçants Madame 3 Monsieur 8	<i>+ 2 remplaçants</i>

Le vote se fait donc par liste entière **sans aucune modification**. Tout bulletin modifié sera considéré comme un **bulletin nul**.

### Désignation des candidats élus au conseil municipal

Soit le cas d'une élection avec deux listes :

Liste A : 500 suffrages exprimés (53%)

Liste B : 450 suffrages exprimés (47%)

- ① Prime majoritaire  
10 sièges sont attribués à la liste A arrivée en tête.
- ② Les 9 sièges restants sont attribués selon la méthode de la plus forte moyenne. Il faut tout d'abord calculer le quotient électoral qui est ici de : **950 suffrages exprimés : 9 sièges à pourvoir = 105,56**  
**Liste A : 500 : 105,56 = 4,74      4 sièges attribués**  
**Liste B : 450 : 105,56 = 4,27      4 sièges attribués**
- ③ Pour l'attribution du dernier siège, on ajoute fictivement à chaque liste 1 siège à ceux dont elle bénéficie déjà, et l'on divise le nombre de suffrages de la liste par le nombre ainsi obtenu.  
**Liste A : 500 : 5 = 100      Liste B : 450 : 5 = 90**

Le dernier siège est attribué à la liste A qui obtient le résultat le plus élevé.

Au total : Liste A : 10 + 4 + 1 = 15 sièges

Liste B : 4 sièges.

### Désignation des candidats élus au conseil communautaire

Le calcul est identique. La liste A obtient 5 sièges et la liste B 1 siège.



## Un SCoT pour le Sud Vienne

La loi prévoit la généralisation des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'ensemble du territoire d'ici à 2017. Les Pays du Montmorillonnais et du Civraisien ont décidé de se regrouper au sein d'un SCoT « Sud Vienne ».

### Qu'est-ce qu'un SCoT ?

C'est un projet de territoire pour assurer la cohérence des politiques publiques dans un objectif d'aménagement durable du territoire au service des hommes et des femmes qui y vivent. Il a aussi pour objet de conforter les relations entre tous les acteurs du territoire et de fixer des orientations générales à long terme : 15 à 20 ans avec une réévaluation tous les 6 ans.

### Le cadre réglementaire et le contenu du SCoT

Rapport de présentation	Projet d'aménagement et de développement durable P.A.D.D.	Document d'orientations et d'objectifs D.O.O.
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Diagnostic</li> <li>◆ Etat initial de l'environnement</li> <li>◆ Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et limitations de cette consommation</li> <li>◆ Evaluation environnementale</li> <li>◆ Etc...</li> </ul>	<p>Choix stratégiques retenus en matière d'aménagement du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture</li> <li>• Services publics</li> <li>• Habitat</li> <li>• Déplacements</li> <li>• Commerces</li> <li>• Etc...</li> </ul>	<p>Orientations, prescriptions et recommandations mettant en œuvre le P.A.D.D.</p> <p>Organisation de l'espace</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Equilibre entre espaces urbains, ruraux, naturels, agricoles et forestiers</li> <li>• Revitalisation des centres urbains et ruraux</li> <li>• Prévention des risques</li> <li>• Etc...</li> </ul>
<p><b>Documents non opposables</b> (Documents qui donnent une orientation sans contrainte)</p>		<p><b>Document opposable</b> (= contraignant)</p>

### Les chiffres clés du SCoT Sud Vienne

62 000 habitants *1/7<sup>ème</sup> de la population du département.*  
 261 000 hectares *Plus du 1/3 de la superficie du département.*  
 24 habitants/km<sup>2</sup> *Département de la Vienne= 61 hab/km<sup>2</sup>.*  
 87 communes, 10 cantons.  
 55% de ces communes n'ont pas de documents d'urbanisme.  
 5 communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Calendrier - Échéances

**Octobre-Novembre 2013** : arrêtés préfectoraux définissant le périmètre du SCoT et de la création du Syndicat mixte porteur du SCoT dont le siège est à Gençay.

**Septembre 2013 à mars 2014** : travaux des commissions thématiques pour définir les grandes orientations du futur SCoT. Celles-ci sont les suivantes

- ✓ N°1 : Dynamique et attractivité du territoire : industrie, commerce, artisanat, agriculture, tourisme.
- ✓ N°2 : Les transports, les déplacements et internet.
- ✓ N°3 : L'accès des populations aux services et habitat.
- ✓ N°4 : Agriculture, protection de l'environnement, patrimoine, préservation des paysages et des ressources naturelles, notamment l'eau.
- ✓ N°5 : Une problématique transversale : l'utilisation et le partage de l'espace rural, relations avec les SCoT voisins, finances.

**Février 2014** : Délibération du Syndicat mixte sur les modalités de concertation.

**Mai - juin 2014** : Lancement des marchés publics pour la désignation des bureaux d'études.

(suite haut de page, 2ème colonne)

**Décembre 2014** : Début des études.

**2015 - 2016** : Rapport de présentation du P.A.D.D.

**2017** : Rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs.

**2018** : Approbation du Projet de SCoT.

Jean CRESPIN.

### Arrêt des cars Poitiers / Gençay / Poitiers



L'arrêt actuel, situé Place du marché, a été déplacé sur la place du champ de foire, le stationnement non réglementaire gênant l'arrêt des cars..

Les jours de foire, le matin, l'arrêt se fera route d'Usson, au pied des escaliers.



### Maisons fleuries :

Nous avons déjà reçu des photos.  
 Délai supplémentaire : le 30 octobre 2013.

### COMMUNIQUÉ

#### Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association C.E.I. (Centre Échanges Internationaux). Ils viennent passer quelques mois ou une année dans un collège ou un lycée, pour apprendre le français ou découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée de leur séjour.

Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de partager ce que l'on vit chez soi. À la campagne, comme à la ville, les familles peuvent accueillir. »

Si l'expérience vous intéresse, voici les coordonnées de l'association :



Michel Bonafoux  
 02 38 59 56 68  
 06 83 28 74 24



La commune de Gençay a fait le constat d'un certain nombre de concessions en état d'abandon complet dans la partie ancienne du cimetière.

Celles-ci sont signalées sur place par un petit panneau.

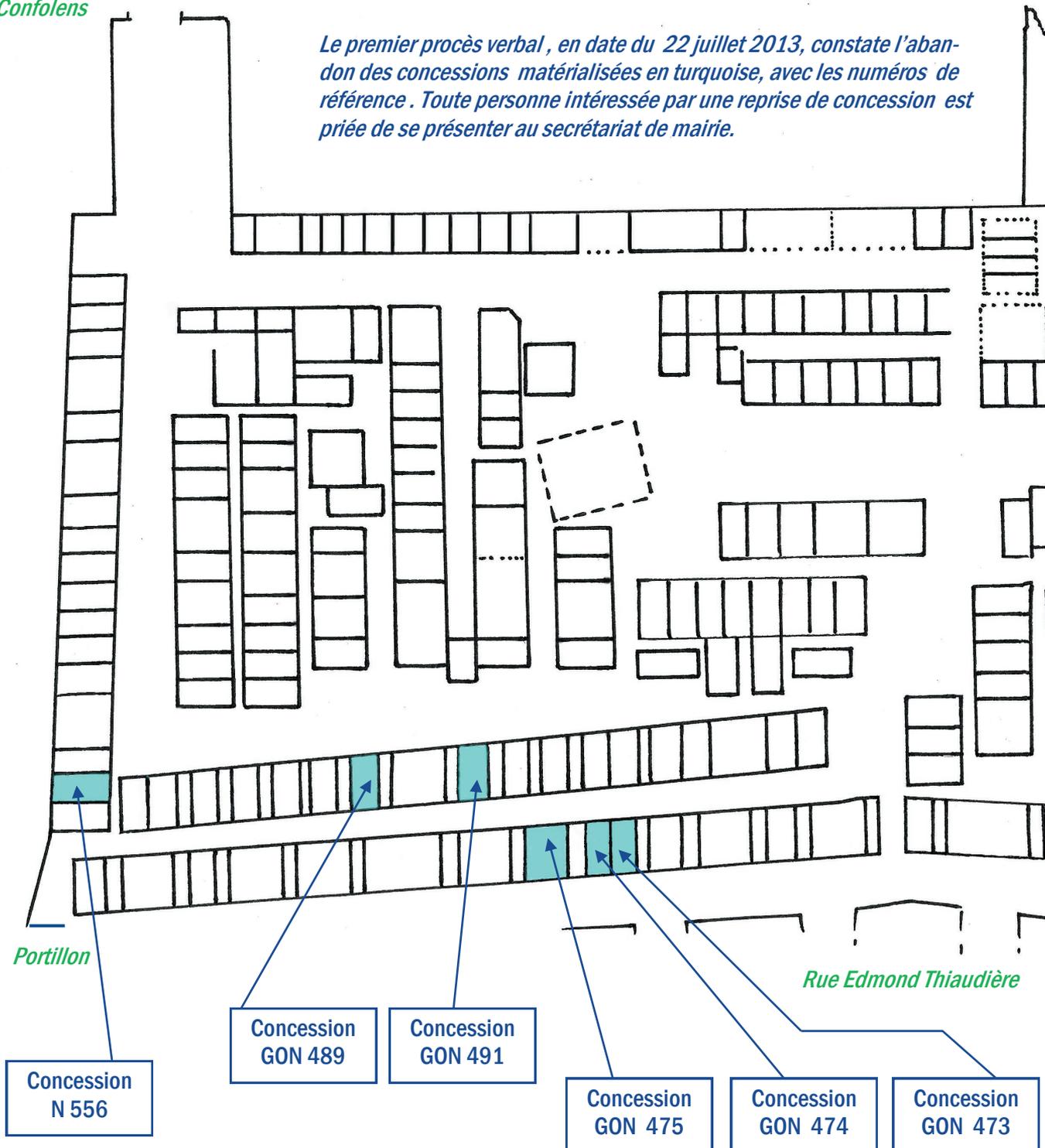
Le règlement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon peut être consulté en mairie ou à l'entrée du cimetière où il est affiché.

Les propriétaires ou les héritiers de ces concessions considérées en état d'abandon sont priés de prendre contact avec les services de la mairie pour préciser leur intention (abandon ou reprise).

Les personnes ayant connaissance d'héritiers, de successeurs ou de personnes qui auraient pu être chargées de l'entretien de l'une ou plusieurs de ces concessions sont invitées à donner ces renseignements en mairie afin de compléter les informations actuellement connues.

### *Plan de la partie ancienne du cimetière communal*

*Grille d'accès par la route de Confolens*







## FESTIVAL DE L'ACCORDÉON

Un peu moins de monde cette année.  
Effets de la tempête ?  
Ceux qui y étaient se sont régalés :  
spectateurs, danseurs et artistes..  
Rendez-vous en 2014...



## MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS



Difficile de dénombrer les visiteurs...  
Plus qu'en 2012 ? Nous sommes obligés de constater qu' on a  
manqué de frites, de places assises pour déguster, sans parler de  
l'attente pour passer au « gril ».  
Pourtant, ça ne chômait pas à ce stand !  
L'habitude commence à s'installer : on amène son couvert !  
Bref, une superbe manifestation, avec un temps idéal.  
Du travail en amont pour tout mettre en place, sans oublier le range-  
ment après les agapes ; agents municipaux et les bénévoles (F.A.E.  
et autres) se sont encore donnés à fond pour satisfaire tout le mon-  
de... Rendez-vous, là encore à l'année prochaine.

## FESTIVAL « AU FIL DE L'EAU »

Pour sa 4ème édition, le festival « l'Eau à la Bouche »  
organisé par le Centre Culturel - la Marchoise a continué de  
longer la Clouère pour faire escale à Saint Secondin.  
Les communes de Saint Maurice, Gençay et Saint Secondin  
ont accueilli les différentes animations et spectacles proposés.  
Si les spectacles de la compagnie de la Trace au Pont de Saint  
Maurice et la Chavanée de Montbelle au théâtre de verdure ont  
été appréciés par le public, les soirées organisées avec le bar  
"O Goul à Jus" et la ballade spectacle d'înatoire en nocturne le  
long de la Clouère à Saint Secondin ont séduit les curieux  
venus y participer.



Une fois de plus, la réussite de cette édition s'est faite grâce à l'implication de l'équipe des salariés, des nombreux bénévoles  
et également grâce au soutien des propriétaires qui nous ont chaleureusement accueillis et des partenaires matériels et fi-  
nanciers .  
Rendez-vous donc l'année prochaine pour une édition exceptionnelle du festival d'été à l'occasion du cinquantenaire de l'as-  
sociation.

## FORUM DES ASSOCIATIONS



Organisé par le S.I.V.M .Gençay Saint Maurice, pour sa 5ème édition, le beau  
temps était au rendez-vous donné par 35 asso-  
ciations de nos 2 communes.  
Le public lui aussi n'a pas boudé cette manifes-  
tation qui permet de connaître les activités pro-  
posées en cette période de rentrée.  
Innovation très prisée : « Gençay Plage » à  
l'initiative de la F.A.E.





## Bilan Piscine

Plus de 3000 entrées cette année, avec une large proportion d'habitants de Gençay et de Saint Maurice, en juillet avec une soixantaine de visiteurs à la journée et une cinquantaine en août.

Effet d'une météo favorable et d'un bassin chauffé. Le coût des gros travaux (les 2 pompes à chaleur et le renouvellement des bâches) n'est peut-être pas un investissement inutile.

Tous nos remerciements aux jeunes qui se sont chargés très professionnellement de l'accueil, de l'entretien..., et à notre maître nageur.

Pour l'année prochaine, le SIVM aura à régler le problème de la pataugeoire pour les petits.



*Pompes à chaleur : peu esthétiques, mais efficaces*

## Gala de Foot

Le F.C. MAGNÉ qui recevait les clubs du POITIERS F.C. et TOURS pour un match de gala le 17 AOÛT, est heureux de l'excellent déroulement de cette journée. Il tient tout particulièrement à remercier la municipalité de GENÇAY, pour la qualité du stade, surtout la pelouse, très appréciée de l'ensemble des joueurs ; même les pros de Tours, au nombre de huit, étaient plus que satisfaits.

Merci également à Mme la présidente de l' E.S.M.G. qui nous a permis d'organiser ce match sur le stade de GENÇAY.

Merci au club de POITIERS F.C. et de TOURS F.C. pour leurs belles prestations ; les deux clubs, très heureux de l'ensemble de la réception, nous ont promis de revenir l'année prochaine.

Nous remercions aussi tous les spectateurs présents, offrant par la même occasion leur soutien à la lutte contre le cancer.

Merci à tous.

Le F.C. MAGNÉ



Été sport

## 30 août : Gençay : ville étape du Tour Poitou Charentes

Gençay a été choisi pour le départ du trophée Madiot. Les cadets, une centaine, sont arrivés dès le matin, fébriles. Mais le départ donné par Raymond Poulidor en personne, à midi tapante, quelle fierté !



Ville étape, ça veut dire installer des tables pour restaurer les organisateurs du trophée Madiot, les membres de la caravane publicitaire, les V.I.P. (very important person) qui ont l'air de ne pas avoir mangé depuis 15 jours ! Le passage des coureurs a duré 5 minutes à peine... Alors, le positif ?

Eh bien : l'ambiance conviviale qui a réuni les bénévoles signaleurs qui ont assuré la sécurité des coureurs, les agents municipaux pour l'aide matérielle, les membres des Compagnons de la Clouère pour le soutien logistique, les salariés d'Intermarché, un des sponsors du tour...

## Du 8 juillet au 13 août : Sports pour tous 2013

Grand succès encore cette année :

105 enfants pour 26 journées d'activités, 40 filles et 65 garçons en majorité de Gençay, Magné et La Ferrière.

Les ados sont les moins nombreux, mais plus cependant que les années passées.

44 enfants à gérer pour la journée la plus fréquentée, ça ne s'improvise pas !

Mais pour les encadrer, il y avait Alexandra, Adèle et Constance, assistées par notre bénévole Simon Gilles, toujours fidèle.

Ont rejoint l'équipe d'encadrement pour l'activité piscine, et ce pour respecter les règles, Karine, Claudie et Valérie.

L'activité judo s'est déroulée avec l'intervention d'Etienne Provost du club local.

Merci à tous.

Une sortie labyrinthe végétal le mardi 13 août toute la journée a clos cette session été 2013.

Les activités des prochaines vacances sont en préparation.



A. Fuligni





# VOS PRATIQUES

## SECRETARIAT DE MAIRIE :

Il est ouvert au public du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures, de 13 heures à 17 heures

## AFFICHAGE LÉGAL

L'affichage obligatoire des délibérations, arrêtés des collectivités territoriales et de l'Etat est disponible sur le panneau défilant installé dans le hall de la mairie. On peut arrêter le défilement et lire ainsi le texte recherché.

## STATION BIOMÉTRIQUE :

Passeport sécurisé : secrétariat de mairie **sur rendez-vous** (05 49 59 31 36)

Adultes : 86 € en timbres fiscaux.  
Validité du passeport : 10 ans.

Enfants : 42 € pour les 15/18 ans, 17 € pour les moins de 15 ans.  
Validité du passeport mineur : 5 ans

## DÉCHETTERIE de la COMMUNAUTÉ :

**Lundi - Mercredi - Samedi**

9 à 12 heures et 13 heures 30 à 17 heures 30

## JOURNAUX LOCAUX : VOS CORRESPONDANTS

### Centre-Press

### Nouvelle République :

Jacky LIEGE

Téléphone-fax : 05.49.59.35.25

jackie.liege@wanadoo.fr

et/ou

Bernard GUYOT

05.49.59.42.73

mauvonne @ wanadoo.fr

## M. Jean CRESPIN, maire

reçoit tous les jours ouvrables, de 10 heures à 11 heures.  
Prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

## M. Guy BOUCHET,

Travaux publics , coordinateur du personnel masculin

## Mme Annie FULIGNI,

Vie scolaire et périscolaire, petite enfance, sport, solidarité  
Coordinatrice du personnel féminin

## Mme Monique GUILLEMINAUD,

Affaires immobilières et juridiques

## Mme Dominique NEVEUX,

Tourisme, patrimoine, citoyenneté, communication

## M. François GUYOT,

Voirie et assainissement

**Réception sur rendez-vous : contacter le secrétariat de mairie**

## M. Jean Michel CLÉMENT, député, reçoit sur R.V.,

à sa permanence, place du champ de foire (ex SIVEER)

Secrétariat : appelez le 05 49 03 16 38

**PÔLE EMPLOI** : renseignements au 08 11 01 01 86

**INDIGO (ex ALYSEE)** : appeler le 05 49 87 63 54

**CRAMCO** (Assistante sociale) :

Le 2ème mardi de chaque mois sur R.V. à la mairie.

Appelez le 05 49 11 97 59

## MAISON DE SERVICES PUBLICS :

**P.M.I.** : Consultation des nourrissons :

Prendre R.V. au 05 49 87 01 35

**Assistante sociale** : le mardi sur R.V.

Maison de la solidarité : 05 49 87 01 35

**Direction du travail, Mission locale rurale** :

Sur R.V. au 05 49 87 39 67 ou 06 83 49 27 57

**A.D.M.R.** : 05 49 53 48 28

**C.L.I.C.** : 05 49 01 27 95

**S.I.A.D.** : 05 49 03 12 43

**A.P.E.F.** : (services à la personne) : 05 49 53 02 16

**U.F.C. Que choisir** (Litiges) : le dernier jeudi du mois , sans R.V. ou Poitiers , 80,rue de Slovénie, 05 49 01 61 61

P  
E  
R  
M  
A  
N  
E  
N  
C  
E  
S

## NOUVEAUX GENCÉENS...

Faites-vous connaître auprès de notre secrétariat : nous devons connaître vos coordonnées pour modifier les documents administratifs vous concernant : élections en mars 2014 notamment.

## BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE :

Mercredi : 9 - 12 h et 14 - 18h

Vendredi 15 - 18 h

Samedi : 10 h 00 à 12 h 00

Accès internet Portage de livres à domicile



16, route de Civray

**Pour enfants et adultes** ,  
Albums, romans, B.D., revues,  
documentaires, biographies,  
essais, CD...

**Abonnement annuel : 5 € par famille**





**SAINT-MAURICE LA CLOUÈRE**  
(86) GENÇAY (86)

**14<sup>e</sup> COURSE PÉDESTRE**  
*L'Échappée Belle*  
7.5 km et 15 km

**Dimanche 27 OCTOBRE 2013 - 9h 30**

**Inscriptions  
sur place  
à partir de  
8 h 00**



**Organisation :**  
**Les Compagnons  
de la Clouère**

**Attention : pour les non licenciés, photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.**

### ANIMATIONS 2014 :

Toutes les associations de Gençay et Saint Maurice ont été conviées à une réunion, **le jeudi 7 novembre**, salle du Château d'eau.

L'objectif : faire le bilan du Forum des associations 2013 et mettre en place le calendrier des manifestations 2014, qui permet notamment de réserver de **façon définitive** auprès des mairies concernées les salles de spectacles sur nos 2 communes.

Cela permettra également aux responsables associatifs de faire connaissance avec Véronique Fougère, nouvelle animatrice du S.I.V.M Gençay-Saint Maurice, depuis le 1er Octobre à la place qu'occupait Julien Boulet.

Son parcours artistique lui permet de proposer des animations autour de la danse, l'art plastique et l'éveil corporel, aussi bien au centre culturel que sur le temps périscolaire. Soucieuse d'être à l'écoute et de soutenir les projets et manifestations des associations des 2 communes, Véronique leur demande de ne pas hésiter et de prendre contact avec elle au 05 49 59 32 68 ou par courriel à l'adresse suivante : [animateur.sivm@gmail.com](mailto:animateur.sivm@gmail.com).



Véronique lors d'un atelier.

### La rentrée scolaire sous le signe du changement

Le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès cette rentrée comme le prévoit le décret ministériel du 24 janvier 2013.

Les grandes lignes de la réforme :

**24 heures d'enseignement par semaine** auxquelles s'ajoute une heure d'activités pédagogiques complémentaires (APC).

**9 demi-journées d'enseignement** au lieu de 8.

Le conseil municipal après avoir consulté les personnes intéressées a décidé que cette demi-journée supplémentaire aurait lieu le mercredi matin.

### Mise en route d'un projet éducatif territorial : 3h par semaine

La commune propose aux enfants des ateliers variés permettant la découverte de nouvelles activités : danse, chant, cinéma, tir à l'arc, développement durable, sport, solidarité etc...

Il est évident que ce projet fera l'objet d'un examen attentif en vue de l'améliorer.

Ces ateliers ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30. Ils sont gratuits. Leur mise en place est compliquée car cela représente 750 ateliers à organiser au cours de l'année scolaire. Nous faisons intervenir nos personnels municipaux en charge de la jeunesse : A.T.S.E.M., animatrices sportives, animateur culturel, bibliothécaire, etc... d'une part et nous avons sollicité l'aide de plusieurs associations que nous remercions pour l'aide efficace qu'elles apportent.





# Patrimoine

## Délibération du Conseil municipal en date du 3 août 1816

*Le maire de Gençay sur les Plaintes qui lui ont été portées par les Différents propriétaires de cette commune, que des individus se permettaient sans aucun droit de s'introduire dans leurs vignes, sous prétexte d'y arracher de L'herbe, Et y commettent des agas considérables, soit en marchand sur les septis, ou En derobant Les Legumes.*

*Considerant aussi que les habitants ont L'habitude de laisser parcourir dans les Rues de ce bourg Leurs cochons sans les suivre, Et Exposent par cette négligence les jardins à Etre Dévastés, Et Les Rues à Etre fouillées, ce qui Est contraire au Bon ordre, Et a L'intérêt Public, arrête :*

### *art. 1<sup>er</sup>*

*il est deffendu jusqu'à nouvel ordre sous peine de contravention de police, a tout individu quelque soit son âge de s'introduire dans les vignes dependantes de cette commune a moins qu'il n'y soit valablement autorisé par ceux y ayant droit, Les maîtres ou Maitresses, peres ou meres seront Responsables de leurs domestiques ou leurs enfants qui contreviend au present arrêté*



### *art. 2<sup>eme</sup>*

*il est deffendu sous la même peine de laisser vaquer des cochons dans les Rues sans Etre suivis et de les y tenir arrêtés hors les jours de foire,*

### *art. 3<sup>eme</sup>*

*Les cochons qui seront rencontrés au mépris de cette deffence seront saisis Et conduits En fourrière par ordre de la police Et ne seront Rendus à leurs propriétaires qu'après Le payement de L'amande Et des frais de fourrière,*

### *art. 4<sup>e</sup>*

*sera le présent publié et affiché à telle fin que personne n'en prétende cause d'ignorance.*

*Fait à La Mairie le trois aout mil huit cent seize*

*Le Maire de Gençay, Chevallier*

*(orthographe originale respectée)*



## Découvrir Gençay ... en faisant son marché.

**Sous les halles, 3ème exposition réalisée à partir des articles parus dans les journaux anciens sur les événements forts concernant notre commune.**

**Résultat d'une complicité  
entre Jean-Jacques Chevrier et Sylvain Ribardière.**

Ce bulletin a été imprimé à 1000 exemplaires sur papier recyclé (Cyclus Print)  
par un imprimeur répondant aux exigences du référentiel Imprim'vert

Impression :  
BEDI - SIPAP  
Gençay - Saint Maurice

